

Sainte-Thérèse, le 7 novembre 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 860,
boulevard Industriel, Bois-des-Filion, lot 2 662 307
V/réf. : 19-4200.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçu le 28 octobre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 6 octobre 2003, 2 pages
2. Rapport d'inspection abrégé du 2 juillet 2003, 1 page
3. Rapport d'inspection abrégé du 23 janvier 2004, 1 page
4. Rapport d'inspection abrégé du 16 septembre 2004, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (23)

Saint-Eustache, le 6 octobre 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Flo-Fab inc.
860, boul. Industriel
Bois-des-Filion (Québec)
J6Z 4V7

N/Réf. : 7610-15-01-01276 10
200065931

Objet : Exploitation d'un atelier de peinture

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 août 2003, reçue le 2 septembre 2003 et complétée le 2 octobre 2003 j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier de peinture de 44 mètres carrés servant à peindre jusqu'à dix pompes ou réservoirs par jour.

Les travaux auront lieu sur le lot 2 662 307, cadastre du Québec, municipalité de Bois-des-Filion, MRC Thérèse-De Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un atelier de peinture ou de revêtement », daté du 30 août 2003, signé par Marc Gauvreau, 5 pages et 11 annexes;
- Courriel au ministère de l'Environnement, datée du 23 septembre 2003 au sujet de la procédure de nettoyage et de séchage des contenants.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01- 1276 10
200065931

Le 6 octobre 2003

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Brigitte Bérubé
Directrice régionale des Laurentides

BB/ar

ANALYSÉ PAR



Chantal Poteh



RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-

DATE DE RÉDACTION : 2 juillet 2003

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 27 juin 2003

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : YANNICK DOUCET et MÉLANIE DUPONT (stagiaire)

. LIEU INSPECTÉ

FLO FAB inc. & AQUA PROFAB
 860 boul. Industriel
 Bois-des-Fillion, Québec
 J6Z 4V7

. ADRESSE POSTALE (si différente)

NOM/FONCTION
 . PERSONNE(S) art. 53-54
 RENCONTRÉE(S):

TÉLÉPHONE
 Directeur
 Ventes industrielles (450) 621-2995 poste 222

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

 Nombre: 0

- BUTS : Inspection de conformité à la Loi sur la Qualité de l'environnement

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Suite à un article de journal révélant l'installation de deux entreprises dans le nouveau secteur industriel de Bois-des-Fillion, nous sommes allés vérifier si ces entreprises avaient besoin d'obtenir un certificat d'autorisation pour opérer.

Nous avons rencontré le président des entreprises, 53-54 qui nous a laissé avec 53-54 pour effectuer la visite des lieux. Il nous a expliqué que les deux entreprises travaillaient sous le même toit avec une équipe respective. FLO FAB inc. fabrique des pompes et AQUA PROFAB fait des réservoirs. Ils sont en activité partielle depuis 6 mois. Leurs activités se résument à de la soudure et le montage de pièces de pompes.

Lors de notre visite, les installations n'étaient pas encore toutes terminées. Des activités de soudure à l'arc submergée s'y faisaient. Des 5 gallons de peinture se trouvaient à l'intérieur ainsi que de la peinture en canette. Il utilise environ un 5 gallon de chaque couleur par mois. Il ont de la peinture bleu et du primer de couleur gris. L'installation d'une salle de peinture est prévue pour la fin de l'automne. Des bonbonnes d'oxygène, d'acétylène et de propane pour les lifts se trouvaient à l'extérieur du bâtiment dans une cage barrée.

Nous avons expliqué à monsieur 53-54 qu'il devait faire la demande d'un certificat d'autorisation, puisqu'il va exploiter une salle de peinture.

Il nous a dit qu'il ferait une demande dans de bref délais.

3. CONCLUSION

- L'entreprise doit avoir un C.A. pour sa future salle de peinture

4. RECOMMANDATION

- Que le dossier soit étudié par un analyste du Menv.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Yannick Doucet, insp.

- no d'intervention : 300054885

300054883

- VÉRIFIÉ PAR: Robert Livernoche, T.P.

2 Juillet 2003

2003-07-02

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0127603

DATE DE RÉDACTION : 2004/01/23

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2004/01/22

. INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

. LIEU INSPECTÉ : Flo-Fab inc.
860, boul. Industriel
Bois-des-Filion, Qc

ADRESSE POSTALE (si différente) :

TÉLÉPHONE : 450-621-2995

. NOM/FONCTION

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): M. art. 53-54

. PLAIGNANT:

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

.BUTS : Vérifier la nouvelle salle d'application de peinture.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends au 860, boul. Industriel à Bois-des-Filion à la cie « Flo-Fab inc. » et je rencontre M. 53-54 en sa présence, j'inspecte les lieux. À l'intérieur de l'usine, je constate que la structure de la chambre d'application de peinture est installée mais non terminée.

3. CONCLUSION


Chambre d'application de peinture en construction.

4. RECOMMANDATION

En passant dans le secteur, prévoir autre inspection lorsqu'elle sera complètement construite.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2004/01/23

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.  2004/01/

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0127603

DATE DE RÉDACTION : 2004/09/23

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2004/09/16

. INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

. LIEU INSPECTÉ : **Flo Fab inc.**
860, boul Industriel
Bois-des-Filion, Qc

ADRESSE POSTALE (si différente) :

. NOM/FONCTION :

TÉLÉPHONE : 450-621-2995

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): secrétaire de réception

. PLAIGNANT(E):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

.BUTS : Vérifier suivi du certificat d'autorisation pour chambre d'application de peinture.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends au 860, boul. Industriel à Bois-des-Filion à la cie « Flo Fab inc. » et j'inspecte en présence de la secrétaire de réception. La chambre de peinture de fabrication maison est hermétique, sans drain, avec système de filtration, cheminée de plus de 5 mètres de hauteur au-dessus du toit et moteur d'aspiration. Le solvant utilisé de nettoyage des fusils est réutilisé après décantation.

3. CONCLUSION

Conformité au certificat d'autorisation.

4. RECOMMANDATION

Prévoir inspection au besoin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2004/09/23

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.  2004/09/27

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :